

Au quotidien, j'ai pu constater l'intérêt du binôme médecin/IPA pour la gestion des situations complexes, mais également pour ne pas se retrouver tout seul.

Alors lorsque la deuxième IPA (libérale cette fois) s'est installée quelques mois plus tard dans notre MSP, nous avons adopté ce même fonctionnement en binôme.

C'est ainsi qu'ont émergé les missions de l'IPA sur le territoire. Depuis son entrée en fonction, notre IPA libérale pratique également dans le cadre de la CPTS sur Saint-Parres-lès-Vaudes et assure des consultations classiques d'IPA mais aussi des missions transversales.

Le binôme médecin/IPA est possible pour les situations complexes. Ces missions atypiques n'ouvrent pas droit à rémunération mais sont prises en charge par la CPTS grâce à des vacations (2 jours par semaine). Nos deux IPA ont rédigé un mémoire (Insuffisance cardiaque et gériatrie). Cet écrit nous a aidé à améliorer notre structuration, à mieux travailler sur notre logiciel.

Travaillais-tu déjà avec une IDE ASALEE ?

Oui, depuis 2019, deux infirmières ASALEE travaillent dans notre MSP et cela se passe très bien. Elles ont été très aidantes, notamment lors de la gestion de la crise COVID où leur temps de travail a été précieux. (Une interne de notre MSP a même choisi comme sujet de thèse l'apport des IDE ASALEE durant la COVID). Avant cela, l'informatisation commune des différentes professions de la MSP avait constitué un premier moteur déterminant pour expérimenter la collaboration pluriprofessionnelle. Chez nous, le logiciel est à la disposition des infirmiers et infirmières libéraux, et bien sûr des IDEL ASALEE.

Par ailleurs, l'intégration de la Microstructure a également permis un autre type de démarche décisive pour l'exercice coordonné... (mais ce point fera l'objet d'une prochaine newsletter ! NDR)

L'EXPÉRIENCE ASALEE
NOUS A DONNÉ LA
CULTURE POUR ALLER
VERS LES IPA

Quelles ont été les démarches pour aboutir à votre protocole d'organisation ?

Afin d'aboutir à notre protocole d'organisation, TOUS les médecins de notre MSP ont participé aux démarches. L'IPA a également rencontré les autres médecins du territoire pour les informer de notre projet. S'ils ne s'y sont pas opposés, ils ne nous ont pas non plus sollicités pour le moment. Il faudra sans doute encore un peu de temps. Le protocole a été proposé par notre IPA et nous l'avons validé après quelques amendements. Globalement, la formalisation ne nous a pas posé de difficultés particulières.



Gladys LAMOUREUX

Infirmière en Pratique Avancée (IPA) libérale, installée depuis 2022 dans une MSP à Bar-Sur-Seine.

ET DU CÔTÉ DES PATIENTS ?

Quel a été l'accueil de tes patients et des confrères du secteur ?

Les patients sont absolument ravis ! Il est parfois difficile d'expliquer ce qu'est une IPA car le nom n'est pas explicite : ce n'est ni un-e infirmier/infirmière, ni un médecin. Mais, une fois passés le flou dans la présentation et la mise en œuvre des premières missions, les choses se mettent en place. Notre IPA a déjà une belle expérience de l'exercice libéral. Elle est très pointue et s'en sort très bien avec les patients. Elle m'étonne (positivement) au niveau de ses compétences et connaissances.